



formation *créer un café associatif, une cantine solidaire*

du lundi 11 au vendredi 15 mars 2024
ou du lundi 4 au vendredi 8 novembre 2024

Créer un café associatif ou une cantine solidaire est une dynamique collective générée par l'engagement de personnes sur un projet souvent thématique : café-lecture, café-jeux, café-librairie, café-citoyen, café-culturel, épicerie-café, vélo-café, café-rural.... porteur d'activités sociales et économiques et de création d'emplois. Il nécessite d'identifier au mieux le projet et le situer dans son environnement local ; il exige surtout de pouvoir connaître et dynamiser l'ensemble des informations et obligations légales et donner une cohérence d'ensemble. Ce stage permettra de connaître l'ensemble des informations, travailler à la mise en synergie en rapport avec son projet, échanger avec d'autres projets.

Programme : il sera adapté aux participants et aux projets de café associatifs et cantine solidaire afin de créer une entreprise associative, une activité, un revenu. Nous traiterons :

- + la structuration juridique (association, structure commerciale, fonds de dotation, SCI, SCOP)
- + les obligations légales : protection de la jeunesse, vente d'alcool, licences, règles d'hygiène, restauration rapide, la chaîne du froid)
- + le local (recherche – bail commercial – surface nécessaire – emplacement - règles de sécurité – aménagement de l'espace bar, l'aménagement général, la réserve, le terrasse, obligations d'affichage)
- + la relation bénévoles / salariés, les administrateurs, la gouvernance, le partage du travail
- + le fonctionnement (règlement intérieur, obligations d'affichages, le groupement d'employeurs, la SACEM/SACD, création de postes salariés, emplois, profil de poste – la communication, les stocks, etc.)
- + la dynamique de gestion (calcul des prix, constitution de la carte, obligations comptables, relations aux subventions – la caisse enregistreuse, les paiements cartes, chèque-déjeuner, espèces, chèques, les comptes crédit-débit)
- + la communication interne et externe ; les relations partenariales ; l'inscription territoriale
- + s'intégrer à un réseau d'associations

Méthode : Au delà de l'adaptation à chacun des participants et chacun des projets de café/cantine associatif, de l'apport d'informations pratiques, légales, de gestion, la semaine comprendra également une journée pratique dans des cafés existants afin de concrétiser au mieux la dynamique de formation.

Informations pratiques

Lieu de formation : La Grange à Danser
(17 kms de Clermont-Ferrand)

Publics : personnes en projet de création d'un café ou d'une cantine associatif (recherche d'emploi, bénévoles); professionnels (restauration, service, animation, artistes, techniciens du spectacle, etc.) souhaitant développer une activité existante ou se reconverter.

Intervenant : Christian Lamy – formateur - Réseau des Cafés Culturels Associatifs

Déroulement :

Repas de midi et du soir pris en commun (sauf lundi midi et vendredi soir)

Hébergement possible sur place ou selon différentes formules de gîte, hôtels (nous contacter pour liste d'adresses)

Horaires quotidiens

Lundi de 14h à 22h (comprenant le repas collectif du soir) (6 heures). Mardi de 10h à 21h30 (comprenant les deux repas collectifs) (8h30 heures) Mercredi de 10h à 21h30 (comprenant le repas collectif du midi) (8h) Jeudi de 10h à 21h30 (comprenant les deux repas collectifs) (8 heures) Vendredi de 10/16h (comprenant le repas collectif midi) (5h)

Inscription et organisation matérielle :

Inscription par courriel : resocafeassociatif@gmail.com

Organisme de formation : Réseau des crefad

1 impasse de l'école – Nadaillat

63122 Saint-Genès-CHampanellen° déclaration d'activité de formation : 83630436963 – SIRET 518 507 496 000 17

enregistré sur www.data-dock.fr, formation déclarée au Carif-Oref.– locaux agréés ERP5

Coût de la formation : coût horaire 35 euros soit pour 35 heures : 1225 euros.

Classement : création d'entreprise

Prise en charge : sur demande courriel l'ensemble des éléments nécessaires à une prise en charge par votre employeur, CPF, OPCA ou Pôle emploi.

En cas de refus de prise en charge, nous contacter.

Le **RÉSEAU**
des **CAFÉS**
Culturels et
Cantines
Associatifs

